

CYCLISME**Groupama-FDJ prolonge ses cadres**

L'équipe française Groupama-FDJ a annoncé la prolongation des contrats jusqu'en 2023 de quatre de ses cadres : les Français Thibaut Pinot, David Gaudu et Arnaud Démare ainsi que le Suisse Stefan Küng.

RUGBY**Carter de retour**

Cinq ans après son départ, la légende des All Blacks Dan Carter, 38 ans, revient au pays : l'ancien meilleur joueur du monde va disputer à partir de la semaine prochaine le championnat de Nouvelle-Zélande avec les Auckland Blues. Il évoluait cette saison au Japon. PHOTO AFP

FOOTBALL**30 millions d'aides pour le foot amateur**

La FFF va déployer un plan de soutien de 30 millions d'euros en faveur des clubs amateurs pour amortir les pertes liées au Covid-19, sous la forme notamment d'une aide équivalente à 10 euros par licencié.

FOOTBALL**La ligue valide le R1 à seize équipes, le district de Provence publie ses classements**

La Ligue Méditerranée de football (LMF) a tranché hier après-midi la question du format 2020/2021 du championnat de Régional 1 (6^e division), qui était débattue avec ferveur depuis six semaines. L'option de la poule unique à seize clubs a été choisie au détriment de l'option à 2x12 clubs.

De son côté, le district de Provence* va publier aujourd'hui les classements définitifs des championnats départementaux. **provence.fff.fr*

SPORTS

Gestes barrières : un handicap de plus pour les clubs

PARASPORTS**S'adapter est un langage du quotidien pour les clubs de handisport et de sport adapté.**

Si le nouveau protocole sanitaire s'avère contraignant, il ne leur fait pas peur.

Suite au deuxième acte du déconfinement mardi, de plus en plus de clubs sportifs peuvent reprendre leurs activités. Avec des mesures d'hygiène, de rigueur, pour éviter toute propagation du Covid-19. « *Aucun sport collectif, pas plus de dix personnes et un mètre de distance entre chaque sportif* », résume Christian Gil, le président de la Ligue Paca sport adapté.

Ce protocole sanitaire, imposé par le gouvernement, est le même pour toutes les fédérations sportives. Pourtant, il peut s'avérer assez contraignant pour certaines pratiques physiques, notamment au sein des clubs de parasport. « Un terme qui regroupe la pratique des personnes atteintes d'un handicap moteur ou sensoriel (handisport) ou de déficiences mentales ou de troubles psychiques (sport adapté).

Des contacts inévitables

Dans le handisport, où la fédération (FFH) « *encourage la reprise conditionnée des activités (...) par les associations affiliées* » depuis le 2 juin, la distanciation sociale n'est pas toujours chose simple. Le protocole sanitaire de base exige que dix mètres doivent être respectés entre chaque participant pour une activité mobile et 4m² de périmètre pour des exercices statiques. Or « *les personnes dépendantes ou qui ont peu d'autonomie ont besoin d'un aidant* », indique Cathy Duluc, agent de développement au Comité handisport des Bouches-

du-Rhône. Par exemple « *lorsqu'il est nécessaire de faire un transfert de fauteuil roulant. Le pratiquant doit alors porter une blouse, tout comme l'aidant doit se munir d'une visière.* » Une combinaison de gestes qui n'est pas toujours évidente en pratique. « *C'est difficile pour les personnes à mobilité réduite car s'il y a un souci, on est bien obligé de se rapprocher pour porter assistance.* »

Les licenciés atteints de lourdes déficiences visuelles n'ont quant à eux pas la possibilité de retourner dans leur club. « *Ils ont besoin d'un accompagnateur; le présentiel est impossible* », ajoute-elle. La Fédération continue donc à proposer des « *cours à distance* ».

« Ils sont très à l'écoute »

Du côté du sport adapté, la reprise post-Covid s'amorce aussi. « *Nous avons repris mardi, avec toutes les mesures en vigueur* », raconte Dominique Guende, chargée de projets pour l'Avi Sourire. L'association propose principalement des activités nautiques sur le site de Corbière à Marseille. « *Compte tenu des restrictions, nous ne faisons que de l'aviron en simple et de l'ergomètre, une machine au sol.* »

En temps normal, l'éducatrice accueille jusqu'à trente licenciés handisport, sport adapté ou valides. Aujourd'hui elle doit se limiter à des groupes de six. À leur arrivée, tous doivent se laver les mains et signer une charte de bonne conduite concernant le protocole sanitaire.

Sur ce point, Dominique Guende n'est pas inquiète. « *S'il y a bien un avantage à travailler avec des personnes en situation de handicap, c'est qu'elles sont très à l'écoute.* » Les gestes barrières sont respectés « *à la lettre* », selon elle. « *J'ai moins d'appréhension à recevoir des personnes déficientes que des valides.* »

Emma Conquet



La base nautique de Corbière a rouvert mardi. Ce qui va permettre à l'association l'Avi Sourire de lancer son dispositif « Sport handi nautique » avec escalade, kayak ou encore paddle à partir du 16 juin. PHOTO DR

L'été sportif des « clubs solidaires handisport »

Limités par le nouveau protocole sanitaire, certains clubs de handisport ont décidé de ne pas rouvrir avant le mois de septembre. Pour pallier ce manque, la Fédération française handisport (FFH) met en place jusqu'au 31 août le dispositif « clubs solidaires handisport », qui vise à mettre en relation les associations sportives qui ont les moyens d'accueillir des athlètes en

situation de handicap. « *La plateforme permettra aux licenciés handisport dont le club est fermé de pratiquer une activité dans un autre centre* », synthétise Cathy Duluc. « *C'est sur la base du volontariat* » que chaque association affiliée à la FFH peut s'inscrire sur le site de la Fédération.

E.C.
handisport.org